



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet : Prolongation de la date limite pour la soumission des candidatures pour les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales devant être nommés lors de la 28^e session du Conseil des droits de l'homme (2-27 mars 2015)

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que suite à la note verbale du 17 novembre 2014 concernant l'appel à candidatures pour les trois postes de titulaires de mandats aux titres des procédures spéciales devant être pourvus lors de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme ci-dessous, **la date limite pour la soumission des candidatures pour lesdits postes a été prolongée jusqu'au vendredi, 16 janvier 2015 (midi, GTM):**

- *Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones (MEDPA), membre des États d'Afrique* [CDH rés. 6/36]
- *Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme* [CDH rés. 27/21]
- *Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge* [CDH rés. 24/29]

Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts et le système pour présenter une candidature en ligne sont disponibles au lien électronique suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9011.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 12 janvier 2015